

Le Parc Jurassien Vaudois : ce paysage mérite notre attention

Autor(en): **Meylan, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **94 (1999)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le Parc Jurassien Vaudois

*La Combe des Begnines dans le Parc Jurassien Vaudois (photo Meylan).
Die «Combe des Begnines» im Parc Jurassien Vaudois.
(Bild Meylan)*

Ce paysage mérite notre attention

par André Meylan, Président du Comité du Parc Jurassien Vaudois, Prangins

Situé entre les cols du Marchairuz et de La Givrine, le Parc Jurassien Vaudois couvre aujourd'hui quelque 50 km² de forêts et de pâturages. Les plissements calcaires offrent une grande variété de milieux naturels de valeur, complétés par le caractère austère des chalets d'alpage et la rigidité des murs de pierres sèches. Cette étonnante diversité de paysages mérite d'être sauvegardée; d'où un important «projet intégré» mis en place par les responsables du Parc.

En Suisse, c'est à la fin du siècle dernier, voire au début de celui-ci, que la protection des richesses naturelles a vu naître ses premières institutions. Très rapidement, il est apparu que pour sauvegarder certains sites de grande valeur, il convenait de les soustraire à tout ou partie des activités humaines. C'est sur la base de tels principes qu'a été créé le Parc national suisse dans les Grisons et que sont nées nombre de réserves naturelles de notre pays. Dès les années 50, l'accélération

d'un développement touchant tous les secteurs de notre économie a poussé les protecteurs de la nature à mieux faire valoir leur point de vue et des dispositions légales ont été mises en place. Parallèlement, il importait de convaincre les propriétaires de sites remarquables de mettre en place des mesures de sauvegarde.

Une convention à l'origine

Ainsi, à l'occasion de l'Année européenne pour la conservation de la nature en

1970, Daniel Aubert, professeur de géologie et spécialiste passionné du Jura, eut une idée originale: faire s'engager les propriétaires à renoncer à toute construction autre que celles indispensables à l'exploitation sylvo-pastorale, à limiter le trafic automobile et à s'efforcer de réduire les tirs militaires dans un vaste périmètre de l'ouest du Jura vaudois. C'est ainsi que, dès 1973, une «Convention pour la création du Parc Jurassien Vaudois» a été signée entre les propriétaires, soit 13 commu-

nes et 3 privés, d'une part et la ligne vaudoise pour la protection de la nature, d'autre part. Depuis, le Parc s'est agrandi et il couvre actuellement quelque 50 km² de forêts et d'alpages appartenant à 16 communes et 3 privés. Par ailleurs, la LVPN est devenue Pro Natura Vaud. Cette convention n'étant qu'un engagement mutuel sans valeur juridique, les partenaires se sont organisés en association. Ainsi, depuis 1997, l'assemblée générale des contractants comme la commission qui devait les renseigner et assurer la liaison entre eux sont devenues Assemblée générale des membres et Comité du Parc Jurassien Vaudois (CPJV).

Site protégé exemplaire

C'est avec des objectifs de protection relativement limités mais bien ciblés, laissant aux propriétaires une totale liberté dans l'exploitation sylvo-pastorale, et par la mise en place de structures de collaboration entre les contractants, fondées sur la compréhension réciproque, que le Parc Jurassien Vaudois est devenu un site protégé exemplaire. Il comprend la quasi totalité des combes et croupes de la chaîne jurassienne situées au-dessus de 1200 m et s'étendant du Pré d'Aubonne et de La Perrause, le long de la route du col du Marchairuz, jusqu'à La Genolière et aux Coppettes, au nord-est du col de La Givrine. Cet ensemble de 32 alpages, cernés de forêts où domine l'épicéa, est le témoignage d'une coexistence

harmonieuse entre l'homme et la nature. Les pâturages, dessinés par les défrichements ancestraux, permettent l'estivage de plus de 1700 UGB (unités de gros bétail). Cette mosaïque de milieux ouverts et fermés ménage nombre de sites naturels de grande valeur dont la diversité est liée tant à la topographie qu'aux conditions climatiques.

Les plissements du calcaire, dont les fractures et fissures sont accentuées par l'érosion karstique, ont conduit à la formation de vallées fermées et de pentes, sèches ou humides, offrant ainsi une multitude de milieux favorables à une flore et à une faune non seulement très riches mais comportant des espèces rares et méritant protection. Une partie du Parc est incluse dans le District franc fédéral du Noirmont, l'une des deux réserves de faune instituées par la Confédération dans le massif du Jura.

Les rigueurs du climat intensifient encore tous les cycles naturels. Les hivers sont longs, enneigés et froids alors que la période de végétation est relativement courte, l'estivage du bétail ne s'étendant que sur quatre mois. Quelle que soit la saison, le naturaliste ne peut qu'être captivé par les richesses qu'il découvrira au gré des saisons.

Activités humaines

Pour qui s'intéresse aux activités humaines sur les hauteurs du Jura, son regard se portera sur les murs de pierres sèches qui délimitent les propriétés et reflètent la conquête de ces grands espaces. Il vovera une attention toute particulière aux chalets d'alpages, toujours situés en des endroits dégagés ou sur des promontoirs, vastes constructions d'un seul niveau mais au toit majestueux supporté par une charpente



En haut: Combe de la Valouse. En bas: les murets de pierres à l'abandon sont remis en état dans l'ensemble du parc (photos Meylan).

Oben: «Combe de la Valouse». Unten: Im ganzen Park werden zerfallene Steinwälle in Stand gestellt. (Bild Meylan)



d'un grand art. Les autres éléments non négligeables du paysage sont les citernes et les puits récoltant l'eau de pluie et de fonte des neiges et le captage de modestes sources qui, sur ces hauteurs rocheuses perméables, fournissent l'eau indispensable au bétail et à la fabrication du fromage.

Reste enfin pour le promeneur à gagner les sommets comme le Crêt de la Neuve ou le Mont Sâla pour avoir, en plus d'une vision générale de la géographie et des milieux caractéristiques de la région, une vue exceptionnelle sur le Plateau et les Alpes. Et pour être complet, n'oublions pas que ce petit paradis en surface est truffé de gouffres et de grottes dont les merveilles ne sont accessibles qu'aux seuls spéléologues.

Tout ce monde magnifique, marqué d'une empreinte respectueuse de l'homme, a vécu durant des décennies pour ne pas dire des siècles dans un état d'équilibre dynamique peu perturbé. L'exploitation des forêts comme les activités pastorales étaient rentables et, compte tenu des moyens de transport limités, le tourisme était alors insignifiant. Or depuis quelques années, on assiste à un changement fondamental de notre économie; aux modifications des pratiques sylvicoles et agricoles s'ajoute le développement des activités de loisirs.

Menaces et projet intégré

Les forêts ne sont plus rentables pour leurs propriétaires et la location des alpages ne permet plus l'entretien des chalets, des murets et des points d'eau. Or, la beauté des paysages du Jura étant directement dépendante des activités de la terre, un soutien financier devient indispensable. Par ailleurs, les routes ayant été

améliorées, la pénétration touristique est d'autant plus marquée qu'un nombre croissant de gens disposent de temps libre et souhaitent profiter de la nature. Été comme hiver, à pied ou en VTT, à ski ou en raquettes et trop souvent en 4 x 4 et autres véhicules tout terrain voire en moto-luge, le Parc est parcouru en tous sens, ce qui perturbe l'exploitation traditionnelle et met en péril la faune et la flore. Une limitation d'un tourisme non contrôlé et parfois illégal est aussi devenue indispensable.

Tous ces éléments ont été réunis dans un vaste «projet intégré» mis en place dès 1995 avec le soutien du Fonds suisse pour le paysage (FSP). Quatre volets correspondent aux objectifs majeurs qui ont été déterminants pour la création du Parc. L'exploitation forestière peut être revalorisée car une étude des bois par ultrasons a montré que la qualité de ceux-ci était supérieure à ce que l'on admettait par un simple contrôle visuel et qu'ils avaient leur place

dans le commerce des bois de construction. L'exploitation pastorale peut être améliorée en tenant mieux compte de la nature de la végétation et avec une meilleure répartition des ressources en eau. Les produits des alpages dont le Gruyère font désormais l'objet d'une promotion au travers d'une association nouvelle «Les Saveurs du Jura vaudois».

Maintien du patrimoine

L'aide la plus nécessaire est certes celle qui touche les constructions. Chalets d'alpages, couverts et citernes, puits et captages ainsi que les murs de pierres sèches ne pourront être maintenus que par un appui financier. Aujourd'hui, les subsides officiels permettent pour une large part la restauration des murets et ils vont également conduire à celle des points d'eau. La rénovation de l'enveloppe des bâtiments fait également l'objet d'un soutien du FSP qui devra être complété pour que certains alpages retrouvent leur caractère d'antan avec



un toit en tavillons et des murs crépis à la chaux.

Enfin, la sauvegarde des richesses naturelles est étroitement liée à l'accueil et à l'information du public. Si la nouvelle législation sur les forêts interdit toute circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières, il convient d'en fixer les limites lorsque forêts et pâturages sont associés et de prévoir l'aménagement de places de parc avec panneaux d'information. Espérons que l'Hôtel-restaurant du Marchairuz pourra jouer un rôle important dans la présenta-

Témoins d'un paysage rural façonné par l'être humain: ici par exemple le chalet de la Petite Chaux (photo Wettstein).

Zeugen einer vom Menschen geprägten Kulturlandschaft: hier zum Beispiel das «Chalet de la Petite Chaux». (Bild Wettstein)

tion du Parc aux visiteurs comme le font déjà plus modestement le Sentier du Sapin à Siméon ou la Cabane des électriciens.

Fragilité méconnue

Le Parc Jurassien Vaudois, créé pour sauvegarder «la zone la plus sauvage et la plus isolée du Jura suisse» et conserver «des régions intactes indispensables au délassement des promeneurs» mérite aujourd'hui une attention soutenue. Aux partenaires forestiers et agriculteurs qui ont façonné les paysages s'ajoutent maintenant les visiteurs qui, bien souvent, ne sont plus de simples promeneurs mais des gens à la recherche de délassement dans une nature dont ils méconnaissent la fragilité. Maintenir l'activité sylvo-pastorale et accueillir le public, en sachant former plutôt qu'interdire et diriger plutôt qu'empêcher, constituent le grand pari de la conservation de cette partie du Jura vaudois.

*Dans la Sèche des Amburnex (photo Wettstein).
In der «Sèche des Amburnex». (Bild Wettstein)*

